

SEANCE DU 20 JUIN 2014.

L'an deux mille quatorze, le vingt juin à seize heures, le Conseil Municipal de Roscanvel légalement convoqué le trois Juin deux mille quatorze par Monsieur Bernard Copin, Maire, conformément aux articles L 211.9 et L 210.10 du code des collectivités territoriales, s'est réuni sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Copin Bernard, Baton Yves, Casareggio Alain, Fleuret Dominique, Gourvez, Vasseur Wilfrid, Mesdames Latrubesse-Louarn Anne, Le Coat-Obligis Liliane, Renault-Cambou Nicole, Salaün-Quiniou Paule, Miquel Morgane

ABSENT, EXCUSE ET REPRESENTE :

Monsieur Lechelle Bruno

Monsieur Beret Alain

Madame Cauvin Sonja

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Casareggio Alain

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014
DELIBERATION N° 1

OBJET : Office du Tourisme (EPIC) – représentants

Le conseil municipal nouvellement élu doit procéder à la désignation des représentants au conseil de direction de « L'EPIC Office du Tourisme ».

Les représentants proposés sont les suivants :

- Monsieur Bernard Copin titulaire
- Madame Morgane Miquel suppléante

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne les personnes suivantes pour représenter la commune de Roscanvel à l'office de tourisme (EPIC)

- Monsieur Bernard Copin titulaire
- Madame Morgane Miquel suppléante.

Le Maire,
B. Copin

Affiché et transmis le 23 Juin 2014 à la Préfecture